Tours-sur-Meymont

Bulletin Municipal n° 45 – Janvier 2023

Chers administrés,

2022 se finit avec un état d'esprit mitigé....

Que nous réserve notre société ?

Doit-on croire tout ce qu'on nous prédit ?

Même si l'on profite encore correctement de la vie, on ne peut pas oublier ceux qui n'ont pas cette chance.

Question commune, rien d'inquiétant... On continue d'entretenir nos bâtiments, notre voirie avec les moyens que nous donne l'état. On ne peut pas faire aussi vite que l'on aimerait mais tout le monde participe.

Question festivités, les associations ont fait le maximum avec de belles choses et la chance d'une météo adaptée.

Pour 2023, On peut espérer avoir l'esprit plus tranquille...

Les membres du Conseil Municipal, le personnel communal et moi-même vous souhaitons autant de réussite dans vos entreprises ou activités et surtout une bonne santé

Denis COMBRIS

PS : La cérémonie des vœux du maire se déroulera le vendredi 27 janvier à 18 heures a la salle polyvalente, suivie d'un vin d'honneur avec galette des rois

AMBERT LIVRADOIS FOREZ S'ENGAGE DANS LE DISPOSITIF D'AIDE À L'ACHAT DE VELOS À ASSISTANCE ELECTRIQUE !

Face au contexte actuel de hausse du prix du carburant, de changement climatique et de mise en place du Schéma Directeur Cyclable sur le territoire, la communauté de communes Ambert Livradois Forez souhaite accompagner les usagers des routes vers des changements de modes de déplacements pour les trajets du quotidien. C'est pourquoi, à compter du 5 décembre, une aide financière pouvant aller jusqu'à 300€ sera proposée aux habitants du territoire pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, particulièrement adapté pour un relief de moyenne montagne.

Votée lors du conseil communautaire du 1er décembre, cette aide est proposée pour la première fois par la collectivité pour une durée d'un an, qui sera une année expérimentale.

Ce dispositif s'adresse à des personnes dont la résidence principale est située sur l'une des 58 communes du territoire, il est limité à une attribution par foyer fiscal et cumulable avec un autre dispositif d'aide porté par une collectivité locale (département, mairie, etc.) et celle de l'Etat. Cette aide est applicable pour l'achat d'un VAE **neuf ou d'occasion,**auprès d'un commerçant implanté sur le territoire. Le montant de l'aide est fixé à 150€ ou 300€ en fonction du revenu fiscal du foyer.

Les modalités d'instruction ainsi que le dossier sont à retrouver sur le site internet de la communauté de communes www.ambertlivradoisforez.fr . Vous pouvez également vous adresser à votre mairie, aux maisons de services au public ou contacter directement le service énergie et développement durable de la communauté de communes :
developpement-durable@ambertlivradoisforez.fr .

CONTACTS PRESSE
Marina Vialatte
Responsable du service Energie et développement durable

Marina.vialatte@ambertlivradoisforez.fr
04 73 95 19 13
Gaëlle Goigoux
Directrice de communication
gaelle.goigoux@ambertlivradoisforez.fr
04 73 72 71 46

AMBERT LIVRADOIS FOREZ

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A L'ACHAT D'UN VELO A ASSISTANC ELECTRIQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ

Le montant de l'aide est **de 300€** pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf ou d'occasion pour un revenu fiscal **inférieur ou égal à 16 200€**, ou de **150€ pour les revenus fiscaux situés entre 16 200 et 27 000€.** Le montant de l'aide sera versé au demandeur sous réserve du respect des conditions d'éligibilité (cf. Règlement du dispositif).

LE DEMANDEUR

Nom : ..... **Prénom :** .....

Né(e) le : ..... **à :** .....

Activité ***(cochez la case correspondante et préciser si besoin)*** **:**

☐ Etudiant - ☐ Salarié - ☐ Indépendant - ☐ Retraité - ☐ Sans Emploi - ☐ Autre : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... **Commune :** .....

Adresse mail : .....

Téléphone fixe : .....

Téléphone portable : .....

LE VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Marque et modèle : ..... **VAE** ***(cochez la case correspondante)*** **:** ☐ Neuf - ☐ Occasion

Ville du fournisseur : ..... **Prix d'achat TTC :** .....

Nom du fournisseur : ..... **Date d'achat :** .....

SUBVENTION ET UTILISATION DU VAE

Comment avez-vous eu connaissance de ce dispositif d'aide financière à l'achat d'un VAE ?

☐ Magazine ou document de la communauté de communes Ambert Livradois Forez
☐ Presse
☐ Site Internet de la CCALF
☐ Facebook
☐ Bouche à oreille
☐ Autres (information communale, ...) : *précisez* .....

ENQUETE HABITANT

Quel mode de transport utilisez-vous le plus souvent pour vos déplacements (voiture, vélo, marche ...) ?

.....

Combien de voiture-s avez-vous au sein de votre foyer ? .....

Si vous possédez une voiture, pensez-vous que la pratique du vélo pourra vous permettre à terme de vous séparer de celle-ci ?

☐ Oui - ☐ Non

Pratiquiez-vous le vélo avant cette acquisition ?
☐ Oui - ☐ Non

Si oui, pour quels motifs ?
☐ Déplacements Domicile-Travail
☐ Déplacements du quotidien (courses, aller au sport, rendre visite aux proches ...)
☐ Loisirs (promenades ou pratique sportive à vélo...)
☐ Autres : .....

Si non, pour quelle-s raison-s ?
.....
.....

Pour quels déplacements utilisez-vous votre nouveau vélo ?
☐ Déplacements Domicile-Travail
☐ Déplacements du quotidien (courses, aller au sport, rendre visite aux proches ...)
☐ Loisirs (promenades ou pratique sportive à vélo...)
☐ Autres : .....

Quelle distance journalière parcourez-vous en moyenne avec votre vélo ? .....km

Pour quelle(s) raison(s) avez-vous acheté un vélo ? (Plusieurs choix possibles)
☐ Faire des économies financières (réduire les dépenses de la voiture ...)
☐ Par conviction écologique
☐ Pour pratiquer une activité physique douce
☐ Autres : .....

Ce vélo va-t-il remplacer des déplacements auparavant faits en voiture ?
☐ Oui totalement ☐ Oui en partie ☐ Non
Si oui, quels déplacements ? .....

Auriez-vous acheté un Vélo à Assistance Electrique sans cette subvention ?
☐ Oui - ☐ Non

ATTESTATION SUR L'HONNEUR ET SIGNATURE

Je certifie sur l'honneur que ***(cochez les cases)*** **:**
☐ Je m'engage à respecter les conditions d'attribution de la prime à l'achat indiquées dans le règlement d'aide à l'achat.
☐ Je m'engage à fournir l'ensemble des pièces demandées (cf. Règlement du dispositif) pour constituer mon dossier de demande d'aide à l'achat d'un VAE auprès de la communauté de communes Ambert Livradois Forez.
☐ L'ensemble des informations mentionnées sont correctes et j'accepte qu'elles soient exploitées au sein de la CCALF dans le cadre de ma démarche de demande d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique.

Fait le ....., à .....

Signature du demandeur,
précédée de la mention « Lu et approuvé »

LOQUE AMERICAINE

A la suite d'un foyer d'infection à la Loque Américaine sur la commune de SAUVIAT, la commune de **Tours sur Meymont a été incluse dans un périmétre de surveillance** par arrêté préfectoral du 14 novembre 2022.

Extrait de l'arrêté (*version intégrale consultable à la mairie ou sur le site http://www.tours-sur-meymont.fr*)

Article 3 : Les mesures applicables dans la zone de surveillance sont les suivantes :

1 les rucher sont recensés

2 Les déplacement de ruches, peuplées ou non, à partir ou vers la zone de surveillance, sont interdits, sauf dérogation accordée par le directeur départemental de la protection des populations.

Article 4 : Les propriétaires ou les détenteurs de ruche ou ruchers sont tenus d'assister ou de se faire représenter aux visites prévues à l'article 2, afin d'apporter aux agents chargés du contrôle sanitaire, leur colaboration, notament pour l'ouverture des ruches, ainsi que le matériel nécessaire à l'examen des colonies.

Loque américaine :

Elle s'attaque en priorité aux larves pour se répandre petit à petit vers tous les membres de la ruche. La loque américaine est causée par une bactérie appelée **Paenibacillus larvae**.

Les signes cliniques de cette maladie ne peuvent être observés à l'œil nu. En effet, il est primordial de procéder à un examen en laboratoire afin de déterminer la présence des spores dans les ruches.

Comme il est dit plus haut, la loque américaine est une maladie très contagieuse. Si l'on n'agit pas rapidement donc, elle peut toucher toutes les colonies présentes. Dans un premier temps, les abeilles sont affaiblies par les bactéries. Inaptes à travailler ni à faire quoi que ce soit d'autre, ces agents pollinisateurs finissent par succomber.

Symptômes et diagnostic

Diagnostiquer la loque américaine n'est pas évident. En effet, elle se manifeste avec des symptômes assez communs avec d'autres maladies pouvant toucher les abeilles. Cependant, la présence de **couvains operculés d'une couleur plus foncée doit attirer notre attention**.

Les examens en laboratoire restent le moyen le plus précis pour diagnostiquer cette maladie. Pour cela, il est nécessaire de **prendre des échantillons assez importants** afin de les faire analyser. Les résultats de ces examens ne prennent généralement que peu de temps à sortir.

Ce qu'il faut faire en cas d'infection

La loque américaine est une maladie que l'on doit déclarer en cas d'infection. Le premier geste à faire quand on y est sujet est donc **d'en aviser les autorités compétentes**. Cela permet de limiter la propagation des spores, qui peuvent impacter d'autres ruches et d'autres colonies. Ces responsables pourront également vous indiquer la marche à suivre afin de sauver les colonies restantes.

Tours sur Meymont et Natura 2000

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels dont l'objectif est simple : préserver la biodiversité tout en tenant compte des activités humaines.

Le site Natura 2000 « Dore et Affluents » est présent sur la commune de Tours-sur-Meymont. Le Parc naturel régional Livradois-Forez est chargé de mettre en œuvre le plan de gestion - appelé document d'objectifs - du site Natura 2000 « Dore et affluents », en concertation avec tous les acteurs et usagers du site.

Le site « Dore et affluents »,

La Dore est un axe migratoire pour le Saumon Atlantique et la Lamproie marine. D'autres espèces animales d'intérêt européen sont également présentes dans la Dore, certains de ses affluents et leurs abords : la Loutre, le Castor, l'Ecrevisse à pattes blanches ainsi que des poissons : le Chabot et la Lamproie de Planer. Toutes ces espèces sont dites « d'intérêt européen » car elles sont rares ou menacées à l'échelle de l'Europe. Les abords de ces cours d'eau abritent égalent des habitats d'intérêt européen : des forêts, des prairies humides ou encore des pelouses alluviales.

Afin de préserver ces richesses naturelles, la Dore et sept de ses affluents ont été désignés comme site Natura 2000, sur 242 km de longueur de cours d'eau et 29 communes, entre Ambert et Thiers. Ce site Natura 2000 existe depuis 2012.

Zoom sur les hêtraies,

Les habitats d'intérêts communautaires présents sur la commune de Tours sur Meymont sont essentiellement des hêtraies. Ces boisements se rencontrent sur sols acides à l'étage montagnard. Les abords de la Dore abritent, en effet, de belles hêtraies montagnardes de grande valeur

patrimoniale et fréquemment transformées en peuplements de résineux dans un paysage très marqué par l'artificialisation des forêts.

Maîtriser le développement des plantes envahissantes

Un des objectifs du site Natura 2000 est la limitation du développement des plantes exotiques envahissantes. Une de ces plantes est l'Ambroisie à feuille d'armoise, très allergisante lors de sa floraison. Un réseau de référents Ambroisie permet de surveiller sa propagation et de mettre en place des protocoles afin de limiter sa propagation. Si vous pensez en avoir observé, ou si

vous souhaitez davantage d'informations, vous pouvez contacter, la mairie de Tours sur Meymont ou le Parc naturel régional Livradois-Forez.

Un réseau de gîtes favorables aux chiroptères,

Les chauves-souris sont présentes sur notre territoire et sont des espèces protégées. A l'échelle du Parc, la plus importante population de Petit Rhinolophe, espèce Natura 2000, se trouve à Olmet (environ 250 individus y hibernent).

© Chauve-Souris Auvergne

Si vous connaissez des sites accueillant des chauves-souris, si vous en avez chez vous, ce sont des informations utiles pour l'amélioration des connaissances sur ces espèces fragiles. N'hésitez pas à contacter le Parc naturel régional Livradois-Forez.

Contact :
Animateurs Natura 2000
Parc naturel régional Livradois-Forez
04 73 95 57 57 ou contact@parc-livradois-forez.org
http://www.parc-livradois-forez.org/Natura-2000/

****

Un peu d'histoire sur notre commune, a l'origine il s'agissait de Tours qui a officiellement changé de nom à la suite d'un décret du 3 décembre 1888 lui donnant son nom de Tours-sur-meymont

---

N° 20085. — DÉCRET DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE (contre-signé par le président du Conseil, ministre de l'intérieur) portant que la commune de Tours (canton de Saint-Dier, arrondissement de Clermont-Ferrand, département du Puy-de-Dôme) prendra, à l'avenir, le nom de *Tours-sur-Meymont*. (*Paris, 3 Décembre 1888.*)

Agence Départementale d'Information sur le Logement du Puy-de-Dôme

Pour toutes vos **questions juridiques ou techniques sur le logement :**

Acheter, vendre ou louer un logement,
investir dans l'immobilier, réaliser des travaux,

connaître les normes ou la qualité du bâti,

gérer un logement en copropriété …

*Demandez des **conseils** d'experts*

avant d'agir !

Contactez le guichet unique

gratuit et indépendant

ADIL du Puy-de-Dôme

Par courrier, courriel, téléphone ou rendez-vous

Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30, sauf le lundi matin.
Des **permanences** sont organisées sur le département. Maison de l'Habitat - 129, avenue de la République - 63100 CLERMONT-FERRAND

04 73 42 30 75

www.adil63.org

Logements locatifs et étiquette énergie :

des changements en perspective !

Quelques dates clés à retenir :

Depuis le 24 août 2022 : gel des loyers énergivores

Si un logement est classé en F ou G, le propriétaire bailleur ne peut pas :

- Appliquer un loyer supérieur à celui du précédent locataire lors de l'établissement du nouveau bail
- Procéder à la révision annuelle du loyer en cours de bail
- Proposer une augmentation de loyer lors du renouvellement du bail
- Majorer le loyer en cours de bail à la suite de travaux d'amélioration

Cette mesure de la loi Climat et résilience n° 2021-1104 du 22 août 2021 est applicable aux contrats de location conclus à compter du 24 août 2022. **Elle s'appliquera aussi aux baux en cours pour ceux qui seront reconduits tacitement ou renouvelés après le 24/08/2022.**

Sont concernés :

- Les logements loués nus ou meublés à usage d'habitation principale (parc privé de droit commun, logements communaux appartenant au domaine privé de la commune soumis à la loi du 6 juillet 1989)
- Les logements loués dans le cadre d'un bail mobilité.

A ce jour, les logements HLM ne sont pas concernés, de même que les logements communaux **appartenant au domaine public** de la commune.

A compter du 1er janvier 2023 : critère de performance minimale à respecter

Le niveau de performance énergétique d'un logement décent devra être inférieur au seuil de 450 kWh/m²/an d'énergie finale. Par opposition à l'énergie primaire, il s'agit de l'énergie qui est livrée chez vous (gaz, fioul, bois ou électricité) et qui correspond à la facture de votre fournisseur d'énergie.
Cette mesure sera applicable pour les contrats conclus à compter du 1er janvier 2023.

A partir de 2025

Le niveau de performance d'un logement décent sera établi selon l'étiquette du Diagnostic de Performance Energétique (DPE). Ce niveau devra être compris :

- A compter du 1er janvier 2025, entre la classe A et la classe F
- A compter du 1er janvier 2028, entre la classe A et la classe E
- A compter du 1er janvier 2034, entre la classe A et la classe D

(Modalités suivant décret à paraître)

Besoin d'informations complémentaires sur ce point ?
ou pour toutes questions juridiques, fiscales, techniques sur l'habitat, votre réflexe : ADIL 63 Maison de l'Habitat, 129 avenue de la République, 63100 Clermont-Ferrand

0473423075/ www.adil63.org

Chauffage au bois : une aide de l'État de 50 à 200 euros

Publié le 06 décembre 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Crédits : © Jürgen Fälchle - stock.adobe.com

Pour faire face à la hausse des prix des granulés et du bois de chauffage, une aide exceptionnelle de 50 à 200 € sera versée, sous conditions de ressources, aux ménages qui se chauffent au bois. Ce chèque « énergie bois » pourra être demandé à partir du 22 décembre sur le site du chèque énergie. *Service-Public.fr* vous informe sur ce dispositif.
Après le coup de pouce accordé aux foyers les plus modestes qui se chauffent au fioul, c'est au tour des ménages se chauffant au bois de bénéficier d'une aide pour les soutenir face à la hausse des prix du bois domestique (+ 30 % en un an). Cette aide vient compléter l'arsenal des mesures gouvernementales d'aide à la consommation d'énergie pour l'hiver 2023.

Adoptée par le Parlement, l'aide de 230 millions d'euros pour les ménages se chauffant au bois est inscrite dans la loi du 1er décembre 2022 de finances rectificative pour 2022.

Un décret précisant les modalités de versement de cette aide sera très prochainement publié au *Journal officiel*.

Qui peut bénéficier de cette aide ?

Cette aide exceptionnelle est accordée sous conditions de ressources aux ménages qui utilisent le bois domestique (bûches, pellets) comme source de chauffage.
Les modalités du « chèque énergie bois » ne sont pas encore précisées. Toutefois, cette nouvelle aide devrait être similaire au « chèque énergie fioul » mis en place en novembre.
Pour rappel, ce chèque est adressé aux ménages dont le revenu fiscal de référence annuel par unité de consommation est strictement inférieur à 20 000 €.
Le ministre des Comptes publics a annoncé que l'aide « énergie bois » serait accordée aux personnes qui gagnent jusqu'à 2 260 € pour une personne seule et jusqu'à 4 750 € pour un couple avec 2 enfants.
Cette aide devrait être cumulable avec le chèque énergie exceptionnel, allant de 100 à 200 €, versé automatiquement aux 12 millions de ménages les plus modestes.
Pour demander ce « chèque énergie bois », il faudra vous connecter sur le site du chèque énergie à partir du 22 décembre 2022, saisir votre numéro fiscal de télédéclarant et transmettre votre facture.
Le montant de ce « chèque énergie bois » sera compris entre 50 € et 200 € en fonction de votre niveau de revenus et du type de bois de chauffage utilisé (bûches ou pellets).

Les foyers qui se chauffent avec des pellets (granulés) auront droit à :

- 200 € pour les foyers les plus modestes ;
- 100 € pour les foyers ayant des niveaux de revenus un peu plus élevés.

Les ménages qui se chauffent avec des bûches auront droit à :

- 100 € pour les ménages les plus modestes ;
- 50 € pour les ménages ayant des niveaux de revenus un peu plus élevés.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

Monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année près de 4 000 foyers en France, entraînant une centaine de décès. Il peut être émis par **tous les appareils à combustion** : chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée.

Pour éviter les intoxications, il suffit d'avoir quelques réflexes essentiels :

Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.

Veillez à une bonne aération et ventilation de votre logement tout au long de l'année.

Respectez les consignes d'utilisation de vos appareils à combustion.

N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, four, brasero, barbecue, etc.

Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

Monoxyde de carbone et chauffages d'appoint : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année près de 4 000 foyers en France, entraînant une centaine de décès. Il peut notamment être émis par les **chauffages d'appoint non électriques** s'ils ne sont pas utilisés correctement :

Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.

N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, four, brasero, barbecue, etc.

Aérez votre logement au moins 10 minutes par jour.

Veillez à ne pas obstruer les entrées et sorties d'air de votre logement.

Monoxyde de carbone et groupes électrogènes : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année près de 4 000 foyers en France, entraînant une centaine de décès. Il peut notamment être émis par les **groupes électrogènes** s'ils ne sont pas utilisés correctement.

N'installez jamais de groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage) : ils doivent être impérativement placés à l'extérieur des bâtiments.

En savoir plus : https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/monoxyde-de-carb

Chroniques du vivant

Agriculture, territoire, écologie

« Les trognes »

Depuis plusieurs milliers d'années, l'arbre est associé à la vie des sociétés rurales et urbaines. En France un arbre sur deux est dit champêtre c'est à dire hors forêt. Parmi eux, la trogne symbolise le mieux le lien entre l'homme et son territoire. Arbre cultivé et culturel, nous allons découvrir en quoi ce patrimoine paysan menacé n'est pas uniquement le symbole d'un passé idéalisé sinon d'un avenir prometteur.

Figure 1: Frêne têtard, village Campine. Cunlhat

Qu'est ce qu'une trogne ?

Techniquement,

la trogne est un arbre (ou un arbuste) à qui l'on coupe le tronc ou les branches principales à un ou plusieurs niveau pour provoquer le développement de rejets que l'on récolte périodiquement. Cette méthode s'applique généralement aux feuillus, plus rarement aux conifères. Les tailles de formation et d'entretien sont fondamentales au risque de blesser l'arbre voir de le rendre dangereux en le fragilisant.

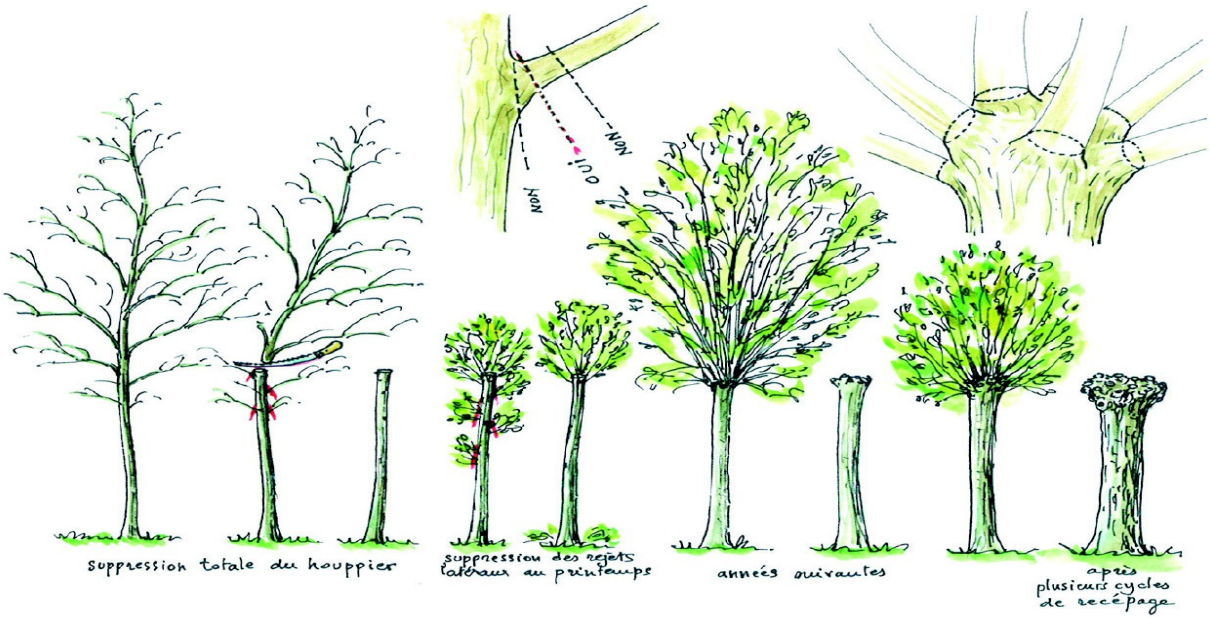

Un peu d'histoire..

n'en déplaise à notre fierté d'humain ce n'est pas l'homme qui a inventé la trogne. Au fil de l'évolution l'arbre a mis en œuvre une capacité à se renouveler en cas de brisure de sa charpente par le vent, l'orage et même l'attaque de mammifères comme le castor. Ce n'est que par l'observation de ces phénomènes dits de réitération que l'homme au néolithique utilisa ces techniques de recepage.D'abord à raz le sol, certains eurent l'idée de tailler l'arbre plus haut afin d'éviter les prédations des animaux sauvages ou domestiqués, : l'arbre paysan était né.

Au moyen âge ces savoirs se sont généralisés en Europe, mais aussi au Proche Orient où l'on décida de trogner une liane mondialement connue,..la vigne. A cette époque un paysan n'avait pas le droit d'abattre un arbre propriété du seigneur mais disposait d'un droit d'émondage pratiqué tous les 3,5, 7, 9 ans.

L'apogée des trognes fut liée au 19ième et 20ième siècle notamment comme bois énergie pour l'industrialisation galopante. Notons juste que cette exploitation de l'arbre utilisait au mieux sa capacité de production (intérêt) sans jamais compromettre le capital. Cette optimisation des ressources naturelles était durable et même aggradante pour l'environnement, quid de notre époque ?

Une diversité de noms :

En France : tétards, trognard, escoup, hautain, chapoule, émonde, ragole, tronche,gueule, haritz kapetatuak, têteau..

En livradois : têtaro, frenaro...

Biologiquement,

Etêter un arbre peut choquer. Certains parlent de mutilation. Comme souvent l'anthropocentrisme biaise la compréhension du vivant non humain.

Tout d'abord UN arbre n'est pas UN mais DES individus ! Chaque bourgeon naissant possèdent son propre génome. Un arbre (trogné de surcroît) est donc immortel d'un point de vue biologique car sans cesse en renouvellement. Néanmoins ces limites sont avant tout physique : une croissance exponentielle du houppier (partie aérienne) déséquilibre l'assise d'un arbre jusqu'à sa rupture et l'entrée de pathogènes. De ce fait, un arbre trogné régulièrement et intelligemment n'a plus de limite physique et biologique, il est en perpétuel renouvellement. Nous tenons là l'exemple parfait de symbiose entre le génie végétal et le savoir faire paysan.

« la gestion des arbres en trognes ne se résume pas à une banale exploitation d'une simple ''ressource''. En fait cette pratique constitue pour le végétal la stimulation, par la main de l'homme, d'une forme de jeunesse considérablement prolongée. »*Ernst Zurcher, ingénieur forestier,Haute école spécialisée bernoise.*

<u>Les usages d'hier et d'aujourd'hui.</u>

Valoriser une ressource sans la détruire relève aujourd'hui d'un chimère. Cependant des pratiques assurément durables ont existé et devrait nous inspirer à penser le monde autrement.

Dominique Mansion, spécialiste du sujet, qualifié les trognes « d'arbre paysans aux milles usages ». Il en va de la diversité des essences , des rythmes de tailles, de la qualité et de la dimensions des branches et bien sur du territoire affilié et de ces besoins.

Du bois d'œuvre et de service..

La vannerie utilisait et utilise toujours la taille annuelle de branches de saule. Autrefois ces brins servaient également à lier les sarments de vignes ou les gerbes de blé.

Les poteaux, perches, fascines, piquets de clôtures étaient également élaborés à partir de rejets plus ou poins gros. Il en allait de même pour fixer les berges, fabriquer des pontons, parquer le bétail, etc...

Plus récemment, certaines essences sont utilisées pour du bois de charpente et de construction navale avec des tailles forcement plus espacées afin d'avoir des diamètres plus imposants. Le bois de loupe est également très prisé chez les ébénistes et les marqueteurs.

Au bois énergie..

Avant les énergies fossiles, le bois était la principale source d'énergie.

Les fagots étaient brûlés pour les besoins domestiques mais également dans les fours à pains artisanaux ou dans l'industrie type briqueterie, tuileries, four à chaux, poterie..

Concernant le charbon de bois servant à alimenter la métallurgie et les verreries plusieurs centaines d'hectares d'arbres trognés (hêtres, chênes, charmes) étaient gérées afin de fournir une demande de plus en plus grandissante.

Avec la raréfaction des énergies fossiles, il y a un regain d'intérêt pour le bois bûche ou bois plaquette pour alimenter des chaufferies individuelles, collectives et industrielles. Évidement toutes ces solutions doivent s'anticiper car ce type de production nécessite une vingtaine d'années après plantation.

Au bois fertilité..

De part sa biomasse, les arbres têtards ont de tout temps enrichi les sols. Lorsque l'on taille les partie aériennes d'une trogne, une quantité équivalente et souterraine meurt à son tour. Racines et radicelles nourrissent ainsi la vie du sol. Actuellement 95 % des exploitations agricoles en France perdent de la matière organique (source inra) c'est à dire perdent du sol. L'utilisation de broyat de branche permet d'enrayer ce phénomène et propose une alternative locale (exemple dans l'allier) à l'importation de paille exogène au exploitation. L'intérêt est double si le feuillage est pâturé par le bétail notamment en conditions de sécheresse(taille en fin d'été).La qualité nutritive d'essence comme le frêne, le tilleul et le mûrier ne sont plus à démontrer , il en va de même pour d'autres espèces plus tanniques considérées comme médicaments pâturés : n'oublions pas que la plupart de nos animaux d'élevage sont des animaux forestiers à la base ! Les pratiquent agroforestières en plus d'être rentables permettent de régénérer les sols, protéger de l'érosion, stocker du carbone, climatiser l' environnement proche, résister à la sécheresse et infiltrer l'eau dans les nappes au lieu qu'elle finisse à la mer via les rivières.

Au bois assainissement

Les nouvelles réglementations imposent, notamment dans les zones urbanisées et industrielles ainsi que dans les lotissements, la collecte des eaux pluviales. Une alternative aux bassins de récupération et de décantation, pourrait être de créer des cuvettes végétales plantées d'arbres têtards. Ces espaces, s'apparentant à des zones humides, au-delà de leur rôle d'assainissement, contribueraient à la biodiversité, à la production de biomasse, à la reconstitution de prairies humides et à l'embellissement des sites et du cadre de vie, offrant aussi des espaces récréatifs pour les petits et les grands.

<u>Un modèle polyvalent, adaptable à toutes les situations</u>

La réappropriation et la valorisation des arbres champêtres constituent l'un des défis majeurs que nos sociétés devront relever et la trogne en est l'expression la plus performante. À lui seul l'arbre têtard peut satisfaire des objectifs combinés et couvrir des besoins à la fois économiques, écologiques et esthétiques.

Le contexte politique est aujourd'hui plus favorable aux arbres : soutien à l'installation de systèmes agroforestiers, évolution de la conditionnalité des aides agricoles, certification environnementale des entreprises agricoles. Cette prise de conscience se traduit dans diverses innovations, et passe par la poursuite d'un incessant travail d'inventaire, de protection, de connaissance, d'information, de recherche et de développement. Les villes et les campagnes ont plus que jamais besoin d'arbres. Il est urgent d'anticiper une gestion durable et de mettre en œuvre des technologies appropriées afin de monter en compétence avec le vivant et non pas contre.

Figure 2: Frêne pâturé, bombe nutritionnelle

Figure 3: trogne de chêne : bûches et céréales

Figure 4: Ancienne trogne. Village Vol/Les rodilles Tours sur Meymont

Le saviez-vous ?

La trogne en route pour intégrer le patrimoine vivant de l'Unesco !

Pour effectuer un meilleur recensement de nos spécimens locaux, n'hésitez pas à m'envoyer des photos d'arbres têtards proches de chez vous et même de vieux arbres qui ont une valeur sentimentale ou une histoire particulière. Exposées ensuite ces photos pourraient être une belle occasion de rendre hommage à nos paysages.

Benjamin
lafermedesrodilles@gmail.com

Nous tenons à féliciter Léonie Jourdan élue Miss Junior Agricole 2023 qui habite Tours-sur-Meymont

SIAEP du Bas Livradois

Nous avons constaté une recrudescence de personnes qui achètent ou qui vendent sans nous prévenir.

En cas d'achat ou de vente d'un terrain ou d'un bien immobilier alimenté en eau potable, merci de prévenir le SIAEP du Bas Livradois fournisseur de notre commune.

Soit par téléphone au 04.73.72.20.72

Soit par mail : syndicatbaslivradois@orange.fr

Merci »

Cordialement,

Le Secrétariat,
SIAEP Bas Livradois
218 Rue de la Mairie
Le Bourg 63590 Auzelles
04 73 72 20 72

AMBERT LIVRADOIS FOREZ

SPANC

AMBERT LIVRADOIS FOREZ COMMUNAUTE DE COMMUNES

VIDANGES

FOSSES SEPTIQUES / FOSSES TOUTES EAUX

Tournée de vidanges de fosses organisée par le SPANC Ambert Livradois Forez et son prestataire (SARP CENTRE EST) sur votre secteur le:

MERCREDI 15 MARS 2023

Tarifs: de 339 à 422 € TTC la vidange selon la capacité de la fosse.

Pour vous inscrire, contactez AURELIE HEYRAUD RIBES au SPANC

04 73 82 76 95

aurelie.ribes@ambertlivradoisforez.fr

La SAS le BISTROT de la Halle qui assurait la restauration et le Bar arrête totalement ses activités à Tours sur Meymont .

Elle garde par contre la cantine des communes de Brousse- St Jean des Ollières et Sugères.

L'avenir du Fonds de commerce et de la Licence IV :

La SAS Le Bistrot de la Halle en reste propriétaire jusqu'au rachat par d'autres. Mise en vente à partir d'avril 2023. Vous pourrez vous renseigner pour connaître les conditions en envoyant un message à l'adresse du Bistrot : contact@bistrotdelahalle.fr

L'association Hôtel des Voyageurs a été créée en 2020 pour proposer des espaces partagés dans les étages du bâtiment du Bistrot. Depuis février 2022, elle organise des évènements (concerts, spectacles, expos) et des cantines solidaires. L'association continuera et développera ses activités en 2023, avec l'envie de préserver un lieu de convivialité ouvert sur le territoire.

Le bar sera ouvert tous les samedis matins de 9h à 13h

À partir du 14 janvier.
Il sera tenu par des bénévoles

Des concerts et des spectacles

(dans nos locaux , dans l'église, la salle des fêtes, sous la Halle...) 1 fois par mois.
Une restauration sera proposée sur place.
Toute l'organisation est portée par des bénévoles.
Prochaines dates :
14 janvier – 11 février – 11 mars

Et toujours les espaces partagés

Bureaux, salle de réunion, chambres d'amis de village, salle de relaxation,
mis à disposition pour les adhérents.

Des ateliers pour tous les âges

avec des activités diversifiées :
Jeux, musique, arts plastiques, écriture, cuisine, bien-être ...
(Voir page suivante)

Pour s'inscrire aux ateliers réguliers une adhésion est demandée.
Certaines activités sont payantes car animées par des professionnels. L'association fait en sorte que les activités soient accessibles pour tout le monde.

Pour **plus d'infos** sur les activités venez lors des permanences des samedis matins de 9h à 13h
hoteldesvoyageurs63@gmail.com
Ou contactez les animateurs des ateliers

Ateliers enfants parents

Un café parents

une fois par mois (le premier jeudi du mois de 18h à 20h) pour échanger entre parents et futurs parents.
Enfants, partenaires et co-parents bienvenu.es !
Apportez, si possible, des jeux pour bambins et de quoi grignoter.
Contact : Laure – 06 60 47 00 60
Prochaines dates :
5 janvier – 2 février et 2 mars

Un goûter émotions :

pour jouer, lire, regarder ensemble des films qui aident à partager ses émotions.
Le 3ème mercredi du mois de 15h à 17h
Contact : Zaza **06 76 83 18 13**.
Prochaines dates :
18 janvier -15 février- 15 mars

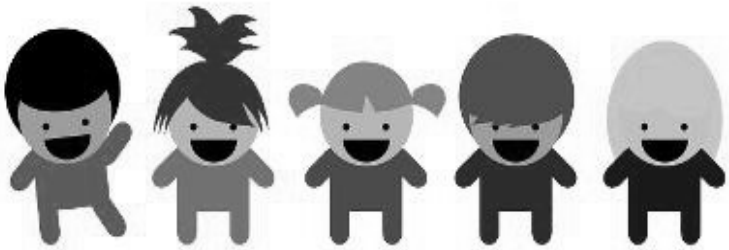

"TCHi Ki POUM....PA !" Petites pièces musicales

pour les tous petits et leurs parents.
Un temps suspendu de partage, de surprise, de joie, d'émerveillement !
Pour les 0-3 ans.
Avec Jean-Philippe Barbarin, musicien.
Chant, trompette, guitare et autres petits instruments.
Sur réservation, places limitées.
Prochaines dates et contact
Jean-Phiippe Barbarin :
06 70 92 08 96

Des activités ludiques pour tous petits .

Avec les enfants et les parents :
Des sorties, des visites du verger, de fermes, des contes, des jeux ... et un goûter partagé.
Les 2ème mercredi du mois entre 15h et 18h
Contact Laura au 06 81 89 10 58
Prochaine date:
11 janvier : jeux de société et jeux de groupe pour faire connaissance

D'autres projets en préparation :

- Un coin bibliothèque pour petits et grands
- Des permanences famille
- Un atelier photo argentique
- Un stage " La respiration dans la pratique d'un instrument à vent "
- Un groupement d'achats

-

Et bien sur, ce lieu ouvert fonctionne grâce aux envies, énergies des bénévoles, alors si vous avez des compétences, du temps, des envies à partager : vous serez accueillis avec plaisir !

Des ateliers d'arts plastique
À partir de 12 ans

Un stage à la carte pour découvrir ou approfondir plusieurs techniques ou thèmes : du 13 au 16 févier

- Le portrait : recherche de l'expression
- Initiation à l'aquarelle
- Dessin
- Initiation à la linogravure

Inscription pour 4 jours ou à la ½ journée
Animé par les 4 artistes qui proposeront ensuite des ateliers ou stages réguliers.
Contact : 06 08 82 79 19

Aquarelle

Tous les lundis de 18h30 à 20h30
À partir du 20 février
Avec David Spanu – artiste et plasticien Olliergues
Contact : david.spanu@sfr.fr

Dessin

Tous les samedis de 9h30 à 11h30
À partir du 25 février
Avec Nellie D'Agostino - illustratrice
Contact : nelliedagostino@gmail.com

Peinture et encre

Stages :
février – le portrait
Samedi 18 mars :
Initiation à la peinture chinoise
Avec Marika – artiste peintre et écriture
Contact : 06 08 82 79 19

Linogravure

Stage à partir de 12 ans
14 janvier de 13h à 17h
Avec Lucie « de la Loupiote »
Atelier régulier : dates à préciser
Contact : 06 77 07 37 05

Des ateliers d'écriture :

1 samedi après-midi par mois de 15h à 17h
Contact : Marika 06 08 82 79 19
Prochaines dates
11 février, 11 mars, 8 avril, 13 mai et 10 juin

Des cantines solidaires

Nous cuisinons de grands plats simples, savoureux et de saison.
Nous achetons chez les producteurs locaux et recevons des dons de jardiniers.
Le repas se partage en grandes tablées conviviales.
On peut donner du temps le matin pour cuisiner, dresser les tables, débarrasser ou faire la vaisselle.
On se transmet des recettes...
Le prix du repas est solidaire :
entre 5 et 12€ pour faire les achats et contribuer aux frais du lieu (chauffage, gaz, eau , électricité ...)
Contact : Laurence 07 82 27 26 68
ou Nadine : 06 73 04 57 14

Prochaines dates :
30 janvier -27 février – 27 mars
Dès 9h pour cuisiner et à 12h15 on passe à table

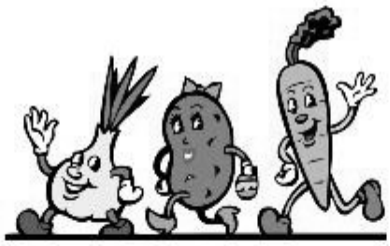

ateliers petits cuistos

durant les vacances scolaires,
à partir de 6 ans
Prochaine date le
Jeudi 17 février

Des Ateliers Périnée

1h15 par semaine pour prendre soin de vous, en exerçant votre périnée et votre sangle abdominale. Les exercices sont simples et s'inscrivent ensuite dans votre quotidien.
Contact : Laure – 06 60 47 00 60

Rapide rétrospective des activités de L'association Hôtel des voyageurs en 2022

- <u>Atelier cuisine/cantine solidaire :</u>
  - Une cantine par mois avec une moyenne de 25 participants fidèles du village et d'autres personnes selon les jours. Les gens apprécient les grandes tablées.
  - Nous sommes 6 dans la commission et elle ouverte
  - 1 atelier pendant les vacances scolaires : La pizza dans tous ses états

-
- <u>Programmation spectacles vivants et cinéma :</u>
  - 26 spectacles dont 18 concerts (dans nos locaux et à l'Eglise)
  - 2 séances de cinéma dont une pour enfants
  - 1 séance de lecture pour enfants
  - 1 festival mi décembre : 1 karaoké, 2 concerts, 2 DJ et un tournoi de Baby Foot.

- <u>Expositions</u>

  Mars: David Spanu (dessins/peintures)

  - 23/04 au 17/06 : Lucie (linogravures) + une séance atelier de linogravure le 23/04
  - 18/06 au 27/07 : Sojo (sérigraphies, auto édition) + atelier BD 18/06
  - Août : Marine Bucher (dessins paroliers Français) + atelier
  - 31/08-23/09 : Louise Rose (peinture et grigris + décrochage musical le 23/09)

- <u>Temps parents/enfants ...</u>
  - Les séances ont lieu une fois par mois et réunissent en moyenne 10 enfants et 6 adultes, l'ambiance est très conviviale et les discussions enrichissantes.

Ciné Tours

L'association Ciné Tours a fait salle comble le dimanche 13 Novembre avec « It can bidone » de la troupe Lazzi Serpolet ;

Le public a pu assister à un spectacle original mêlant le cinéma, le théâtre,la musique et les bruitages.

Les rires et les applaudissements sont venus saluer la qualité de la prestation.

Spectateurs et acteurs se sont retrouvés ensuite autour d'un pot de l'amitié pour clôturer ce moment de partage convivial.

L'année 2022 s'achève mais les membres de l'association préparent activement l'année 2023.

Notre prochain rendez vous est le samedi 18 mars pour la soirée Raclette et nous espérons que vous serez encore nombreux à venir participer à cette manifestation.

Tous les bénéfices que nous pouvons faire grâce à vous à votre présence servent à financer de nouveaux projets et plus particulièrement les cinés plein air de l'été.

Nous tenons à lancer un appel à toute la population de Tours pour les séances de cinéma qui ont lieu à la salle des fêtes un mardi par mois ;

Plus vous serez nombreux à participer aux projections plus vous donnerez de chance à la culture de vivre et d'exister en milieu rural.

Alors n'hésitez pas à prendre un programme à la boulangerie ou au secrétariat de la mairie, à regarder le panneau d'affichage situé sur le mur de la mairie qui vous renseignera sur le film et le jour de diffusion ou encore à consulter le Facebook de la mairie ou de Ciné Parc . C'est avec grand plaisir que nous vous accueillerons.

Si vous avez des questions, des suggestions des remarques , si vous avez envie de nous rejoindre vous pouvez nous contacter au 06/87/23/07/50.

Enfin pour terminer cet article tous les membres de Ciné Tours vous souhaitent une bonne et heureuse année 2023; qu'elle vous apporte la réussite,la santé et la prospérité.

Frédérique CAPARROS
Présidente Ciné Tours

REPAS ET COLIS DE NOËL OFFERTS AUX PERSONNES DE 70 ANS ET + INSCRITES SUR LISTE ELECTORALE DE LA COMMUNE

La commission d'aide sociale composée du Maire, de 8 conseillers municipaux et de 7 membres extérieurs au Conseil Municipal, a recensé pour ce Noël 2022 le nombre de 114 bénéficiaires, dont 55 hommes et 59 femmes.

18 d'entre eux ont choisi le repas qui a été pris avec 8 accompagnateurs (conjoints ou membres de la commission d'aide sociale) le dimanche midi 11 décembre au Bistrot de la Halle.

Quant aux 96 autres bénéficiaires, ils se sont vu remettre un colis de la même valeur que le repas (environ 37,50 € l'un) ; 4 colis étaient différents des 92 autres du fait que les personnes résident en maison de retraite.

Comme les années précédentes, ce sont des membres du Conseil Municipal et de la commission d'aide sociale qui ont distribué les colis selon des secteurs qui sont définis différemment chaque année de façon à ce qu'ils aient d'autres villages et d'autres personnes à visiter.

Pour avoir droit aux colis, il faut atteindre 70 ans au 31 décembre de l'année en cours et être inscrit sur la liste électorale de la commune de Tours-sur-Meymont.

La Commission d'aide sociale a également mis en place un atelier activité physique adaptée (gym douce) animée par Angélique CHALEIL qui intervient par le biais du CLIC Livradois-Forez. Les cours sont dispensés chaque mardi matin de 10h30 à 11h30 à la salle polyvalente.

Les membres de la commission d'aide sociale de la Commune souhaite à chacun et chacune de vous une belle et heureuse année 2023 avec une bonne santé.

LA PETITE HISTOIRE DES VIERGES PELERINES

A plusieurs occasions, Madame Marie-Claude PELLET m'avait parlé d'une vierge en sa possession.

Enfin, j'eu l'occasion de la découvrir en octobre 2022.

Il s'agit d'une vierge datant du début du XIXéme siècle. Elle est l'œuvre assurément d'un habitant très habile, car elle revêt de belles proportions et un fin travail de sculpture. Elle est en bois, polychromé. Cette vierge est identifiée « pèlerine » car son manteau rappelle celui que portaient les pèlerins.

Les vierges pèlerines étaient souvent abritées dans de petits coffrets en bois, qui servaient à les transporter, de maisons en maisons ou de hameaux en hameaux.

Les familles qui accueillaient une vierge pèlerines la dimanche suivant) avant de la transmettre. La gardaient en général une semaine (du dimanche au tradition des vierges pèlerines remonte à 1753. Des Français accomplissant le pèlerinage de St-Jacques-de-Compostelle, déposèrent à Pontevedra en Espagne, une vierge vêtue en pèlerine de St-Jacques.

Cette vierge, déposée dans l'église, attira tellement l'attention des pèlerins, qu'une congrégation fut créée et dédiée au culte de la « Virgem del Camino » (vierge du chemin). Ce culte se propagea en Espagne, au Portugal et en France. Les croyants faisaient voyager des vierges de foyers en foyers, villages en villages, afin d'organiser des « chaines » et veillées de prière. Cette tradition perdurera en France jusqu'au début du XXéme siècle et s'éteignit peu à peu. En 1936, une vierge avait été sculptée par Roger de Villiers et fondue par le maître Raymond Subes pour parer le pavillon pontifical de l'exposition universelle de Paris en 1937. Au démontage de cette exposition, le Cardinal Verdier émis le souhait de voir cette vierge, dite Notre Dame de France, installée sur une colline non loin de Paris. La seconde guerre mondiale étant déclarée, le projet fut oublié. Le culte de ces vierges reprend vie en 1988, lorsque Mr Edouard Fricoteaux, notaire à St-Denis, part, après un pèlerinage à Rome, à la recherche de la statue de l'exposition universelle. Celle-ci est retrouvée dans les caves de la mairie d'Amiens. Le 15 octobre 1988, la statue, installée à Bouillet en France, à 18 kms au nord de Paris, reçoit la bénédiction de Monseigneur le Cardinal Lustiger. Un grand mouvement de prière se met en place dans 120 pays.

En Auvergne, le 08 septembre 1995, Monseigneur Brincard, évêque du Puy, bénit 108 statues « pèlerines » ; le 24 décembre 1999, à l'occasion de Noël à Béthleém, on dénombre plus de 10.000 statues. A Pontevedra, le culte de la vierge pèlerine reprend vie également. La tradition de ces vierges pèlerines, même si elle n'a plus la même présence, perdure encore dans notre Auvergne. Je me rappelle encore de Mr André Fustier qui possédait la scierie de Gouttefavier organisant, avec sa vierge pèlerine, les « séjours » dans différentes familles de notre village.

Pour l'instant, la petite vierge de Marie-Claude profite du calme du village des Gouttes, après avoir sûrement, jadis, fait maintes fois le tour de notre Commune !

Jean-Michel FROUART

LES PETITS METIERS A TOURS AU XIXème SIECLE

Dans notre article de ce début d'année, nous allons abandonner un peu l'histoire, pour aborder un aperçu de la vie économique de notre village en ce XIXème siècle, après les périodes incertaines de la Révolution, et dans un temps perturbé par les guerres de la République et de l'Empire qui ne cesseront qu'en 1815.

En ce début du XIXème siècle, notre village était dans une situation de grand découragement. En effet, la terre qui jadis offrait de belles récoltes était presque laissée à l'abandon. C'est dans ce contexte que de multiples « petits métiers » apparurent, apportant aux hommes et aux femmes les moyens d'améliorer leurs bien maigres revenus.

Tout d'abord, la toile occupe une grande partie de l'activité. En premier lieu, la culture du lin, qui était après rouissage (1) et filage, tissé sur des métiers. Les draps grossiers étaient réputés inusables et c'est pour cela qu'on les nommait « sempiternes ». Le chanvre était également cultivé ; il était appelé chènevière et en patois c'était le « chierbe ». Après la coupe, le sommet des bottes était tranché et passé sous la meule. On obtenait l'huile qui servait à alimenter le « chaleil » (2), et même à « engraisser » la soupe chez les plus pauvres.

Les tiges subissaient le « rouissage » ; elles étaient trempées dans la rivière, à Tours dans le Minchoux, et séchées au soleil. « L'escarpissage » consistait à trier les brins les plus fins. C'est là qu'intervenait le peigneur qui cardait la filasse (chanebière en patois) qui était enroulée sur le rouet avant d'être tissée. Les peigneurs s'expatriaient souvent en hiver vers le Bourbonnais et la Bourgogne.

Tous les paysans de Tours avaient au moins quelques moutons. En ces temps, on disait que la laine avait toujours « couleur de la bête ». En effet, seule la laine lavée, cardée et mise en pelote, avait une couleur blanche.

Les tisserands qu'on surnommait « les laboureurs fabricants » étaient tous avant tout paysans. Leur métier à tisser était abrité dans « l'oubradou » local exclusivement réservé au tissage.

Une autre activité était très importante : celle de la fabrication des « camelots » (3) qui étaient très bien vendus en Espagne.

Dans le canton de Tours, au XIXème siècle, il y avait encore 200 métiers sur lesquels étaient fabriqués camelots et étamines. Les moulins et foulons étaient nombreux et un peu avant le pont de Minchoux, sur la gauche en descendant, on peut voir les ruines d'un moulin pour camelots, qui appartenait à la famille de Guérines.

La dentelle au fuseau, travaillée sur les « carreaux » était aussi présente à Tours. Le soir, les femmes, à la lueur du chaleil, dont la lumière était amplifiée par la « doulie » (4) travaillaient jusque tard dans la nuit. Il y a eu également à cette époque une tentative d'élevage du ver à soie à Tours. Le moulinage de la soie s'effectuait aux Gouttes de Tours, et à la Ganille, village situé à 3 kms au sud d'Auzelles. Cela dura entre 1850 et 1935.

En 1900, la dentelle de coton rapportait 5 à 6 sous par jour et celle de soie 10 à 12 sous. Les leveuses » allaient de hameau en hameau fournir le fil et le matériel, et récupérer les dentelles pour les marchands.

Une autre activité avait à cette époque « le vent en poupe » : c'était la fabrication des chapelets. A partir de ce qu'on leur fournissait : le fil d'archal, les chainettes, les perles ; les femmes, tout en gardant les troupeaux « tricotaient » les chapelets.

La commercialisation se faisait par « grosses » de 144 chapelets. En 1890, chaque douzaine, suivant la qualité, était payée de 10 à 15 sous, c'est-à-dire entre 20 et 30 centimes d'euros.

Après le concile Vatican II ; peut-être moins précis en ce qui concerne la prière ; il y a eu une

baisse sensible de la « consommation » de chapelets !

Il y eu aussi à Tours la fabrication des lacets de chaussures, la réparation des galoches et la fabrication d'échalas.

Tous les habitants étaient bien occupés et amélioraient par leur labeur une situation économique difficile

Tous ces métiers furent même à l'origine de nouveaux hameaux vivants tels que Giroux et Pont David idéalement placés entre Courpière et à Ambert qui se développaient considérablement.

Mais à cette époque, les marchés se sont raréfiés. Heureusement, celui d'Olliergues était encore très dynamique et c'est là que se faisait par exemple la vente d'une partie des étoffes et draps, et l'achat de matières premières et outils pour le travail de la semaine à venir.

Néanmoins, en 1850, notre commune est la plus pauvre du canton de St-Dier, il n'y avait plus dans notre village que deux « épiceries », ne vendant que des produits de première nécessité. Dans cette période économique difficile, est apparue ce qu'on pourrait appeler une migration temporaire. En effet, de nombreux paysans de Tours, pendant l'hiver, s'engageaient scieurs de long en Bourgogne, peigneurs de chanvre dans le Maine, sabotiers à Marat, chiffonniers itinérants pour l'achat de la matière première pour les moulins à papier, colporteurs pour placer les productions de petits ateliers, ou encore ouvriers chez les papetiers. Ces petits métiers ne pouvaient se faire qu'en profitant des décalages des calendriers agricoles en fonction des régions.

C'est surtout durant l'hiver, pendant lequel, l'activité est plus lente, que les migrations temporaires étaient les plus importantes.

Mais en 1850, tous ces métiers périclitent et se transforment peu à peu en réelles petites industries. C'est dans cette situation de profonds changements économiques, et d'une agriculture à Tours réellement insuffisante, qu'un personnage providentiel intervient. En effet, Mr Côme Micolon de Guérines, vint s'installer dans sa propriété du Bourgnon. Il avait fait des études approfondies d'agronomie. Il mit, en application sur ses terres, tous ses savoirs et compétences.

Bientôt, grâce à son application, des terres réputées très pauvres, produisent de grosses pâtures permettant de nourrir quelques bêtes supplémentaires. A son exemple, et sur ses conseils éclairés et désintéressés, les paysans de Tours commencent la culture du maïs, des topinambours, des raves.

La disponibilité et la pédagogie de Côme de Guérines, furent à l'origine du retour d'un certain bien-être à Tours. Il était temps ! En effet, à Olliergues, Mr Rigaud installait une usine de tissage mécanique et les habitants de Tours, obligés d'abandonner leurs vieux métiers à tisser, auraient été bien à la peine sans une agriculture qui reprenait vie !

Le bien-être revenait à Tours, avec l'abondance des récoltes, et de nombreuses années de prospérité.

Et à bientôt pour d'autres petites histoires de la vie de notre village.

Jean-Michel FROUART

- Rouissage : trempage du lin ou du chanvre dans une rivière, et ensuite, séchage au soleil.
- Chaleil : lampe très ancienne avec réservoir et mèche, fonctionnant avec de l'huile de lin.
- Camelot : étoffe assez grossière élaborée à l'origine avec du poil de chameau. Cette étoffe pouvait être de belle qualité quand elle était fabriquée de belle laine de mouton ou de chèvre. Quand elle était fabriquée à partir de mauvaises laines, elle fut appelée par dérision « camelotte »
- Doulie : boule de verre remplie d'eau, qui était placée devant le chaleil faisant loupe et amplifiant la lumière.

Mairie Tours-sur-Meymont : Tél.04.73.70.87.10 -E.mail : mairie.tours.sur. meymont@orange.fr - du lundi au vendredi 9H à 11H30- le mardi et le jeudi de 13H30 à 16H30 et le samedi de 9H à 11H

Agence postale dans les locaux de la Mairie de Tours-sur-Meymont :

Tél. 04.73.70.87.00. Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et samedi 9h à 11h

Permanences assurées dans locaux ancienne communauté communes Cunlhat (MSAP : maison de services) :

***travailleurs sociaux (assistantes sociales) de la circonscription d'Ambert** tous les mercredis matins de 8H45 à 12H30 sur rendez-vous au 04.73.82.55.20

***CPAM** tous les mercredis matins de 8H30 à 11H30 permanences dans la Maison de Service au Public – 8 Grande rue à Cunlhat
Tél. 04 73 72 39 40

***Aides à la réhabilitation** Xavier Olagnier - 04 73 42 30 75 ou 07 60 31 41 34.
Permanences tous les 2ème mardis matin du mois à Cunlhat ou tous les jeudis matin (entre 9 h et 12 h) à Ambert (Guichet Commerce Habitat rue de Goye).

***Mission locale d'Ambert** tous les seconds mardis de 13H30 à 17H sur rendez-vous au 04.73.82.05.88

***ADMR** sur rendez-vous au 04.73.72.92.79

***Relais Santé :** se renseigner auprès de la Maison de services au Public **MSAP** 8 Grande Rue, 63590 CUNLHAT au 04 73 72 39 40
msap.cunlhat@ambertlivradoisforez.fr
Ouverture : mardi 9h-12h et 13h30-17h, mercredi 8h30-12h et 14h-17h, jeudi 9h-12h et 14h-17h, vendredi 9h-12h et 14h-17h
Pendant l'été : samedi 9h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30 et dimanche 10h à 12h30

Déchèterie de Cunlhat Tél.04.73.72.31.88
Ouverture tous les matins de 8h30 à 12h et les après-midi de 13h30 à 18h (fermé dimanche, lundi et mercredi après-midi)

Gendarmerie : Tél.04.73.68.40.14Permanence à St-Dier-d'Auvergne : mardi après-midi 14H à 18H

Ostéopathe à Cunlhat
Amélie JARROUX - Tél. 06.99.77.86.76

Infirmières à Cunlhat
Chloé RAICHVARG
Tél. 04.73.16.08.47 ou 06.58.10.43.19
Marie-Hélène ZANELLA-FAFOURNOUX
Tél. 04.73.72.31.97
Béatrice CHASTEL et Cécile MOSNIER
Tél. 04.73.72.28.82 ou 06.69.72.35.76

Cabinet Kinésithérapeutes à Cunlhat
BOXUS Frédéric – De AZEVEDO Dan - PECHON Marc et PRAT-DOUANE Kasia Tél. 09.77.67.29.12

Médecins
à Cunlhat :
Dr Corinne BOISARD et Bruno FOLLANFANT - Tél. 04.73.72.23.96
Dr Eric DUBOIS - Tél. 04.73.72.20.38 (mardi et mercredi)
à St Dier d'Auvergne :
Dr Gilles BERLANDI - Tél. 04.73.70.81.87
à Augerolles :
Dr Véronique BERTRAND-JAROUSSE
Tél. 04.73.53.50.05

Pharmacies
à Cunlhat :
Maud SOUTRENON - Tél. 04.73.72.20.12
à St Dier d'Auvergne :
FOURIS et GACHON - Tél. 04.73.70.80.66
à Olliergues :
GAGNAIRE - Tél. 04.73.95.50.24
à St Amant Roche Savine :
ZIMMER - Tél. 04.73.95.70.38
à Augerolles :
PIEROTTI - Tél. 04.73.53.52.89

SSIAD (Service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées et en situation de handicap)
à Cunlhat :
4 Quartier Lamothe – Centre social
Tél. 04.73.72.70.08 - Fax : 04.73.72.29.71
e-mail : ssiadcunlhat@ehpadmillesourires.fr

Taxis
à Tours sur Meymont :
AMANDINE TAXI -Tél. 06.25.69.59.36
MANU TAXI - Tél. 06.76.01.91.71
Qui assurent les transports médicaux et mobi-plus
à Cunlhat ***:***
DELAYRE -Tél. 04.73.72.23.01 **qui fait également ambulance et bus des montagnes**

APPELS D'URGENCE : SAMU 15 – POMPIERS 18 – GENDARMERIE 17